



## **AVIS AU PUBLIC**

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale **pendant 15 jours** que;

**La société RMC Consulting Sarl – Ingénieurs-Conseils a introduit pour le compte de l'Administration communale Troisvierges, une demande d'autorisation relative à la gestion des eaux dans le cadre de la mise en conformité de la piscine au centre culturel et sportif à Troisvierges.**

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU-AUT-26-0563.

Troisvierges, le 21 mai 2026

le bourgmestre

signé Edy Mertens

pour le secrétaire

Transmis en copie par courrier électronique à l'Administration de la Gestion de l'Eau, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, suite à sa lettre du 19 mai 2026, no. dossier EAU-AUT-26-0563.

Troisvierges, le 21 mai 2026

le bourgmestre

signé Edy Mertens

pour le secrétaire

**(enlever le 08.06.2026)**